

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPIUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE
DU BUDGET

وزارة المالية

المديرية العامة
للميزانية

N° MF/DGB/DRBCD/SDR/17

Alger, le 02 جيزي 2017

000117

MONSIEUR LE DIRECTEURS REGIONAL
DU BUDGET A SETIF

OBJET: A/S Modification à la répartition des crédits affectés aux Etablissements Publics de Sante

REFER: V/Envoi n° 017/0008//DRB-S/2017 du 2 janvier 2017

Par envoi visé en référence, vous avez bien voulu demander des éclaircissements quant à l'application de l'instruction n° 7 du 13 mai 2015, relative aux modalités de répartition et modification à la répartition des recettes, des dépenses et des postes budgétaires des Établissements Publics de Santé.

Comme suite, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les précisions suivantes :

❖ Modifications à la répartition des crédits affectés aux établissements publics de santé relevant de wilayas différentes : par arrêté interministériel du Ministre chargé des finances et le ministre chargé de la santé.

Une copie dudit arrêté interministériel est transmise aux :

- 1-Contrôleurs financiers des établissements concernés pour prise en charge ;
- 2-Contrôleurs financiers de wilayas concernées pour information et suivi ;

❖ Modifications à la répartition des crédits affectés aux établissements publics de santé relevant de la même wilaya : par arrêté du Ministre chargé de la Santé.

Une copie dudit arrêté est transmise aux

- 1-Contrôleurs financiers des établissements concernés pour prise en charge ;
- 2-Contrôleur financier de la wilaya concernée pour information et suivi .
- 3-Ministre chargé des finances, aux fins de suivi

❖ **Modifications à la répartition des crédits du titre II au profit du titre I au sein du même établissement :** par arrêté du Ministre chargé de la Santé.

Une copie dudit arrêté est transmise aux :

- 1-Contrôleur financier de l'établissement concerné pour prise en charge ;
- 2-Contrôleur financier de la wilaya concernée pour information et suivi ;
- 3-Ministre chargé des finances, aux fins de suivi.

❖ **Modifications à la répartition des crédits de chapitre à chapitre du même titre au sein du même établissement :** par décision du Directeur de la Santé Publique de la wilaya.

Une copie de ladite décision est transmise à :

- 1-Contrôleur financier de l'établissement concerné pour prise en charge ;
- 2-Contrôleur financier de la wilaya concernée pour information et suivi.

❖ **Modifications à la répartition des crédits d'article à article au sein du même chapitre :** par décision du Directeur de l'établissement.

Une copie de ladite décision est transmise au contrôleur financier de l'établissement concerné pour prise en charge.

Vous trouvez ci-joint un model de décision.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de ma parfaite considération. ۱

Copie pour information à :

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Copie pour information et exécution à:

- Messieurs les Directeurs Régionaux du budget ;
- Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Financiers placés auprès des:
 - Établissements de Santé Publique ;
 - wilayas et des Communes.

مدير التفتيش والرقابة
مات
مدير



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de

Etablissement

Décision n° Du portant transfert
de crédits de

le Directeur

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 30 décembre 2014, portant loi de finances pour 2015, notamment les articles 103 et 127;

Vu le décret exécutif n° du portant répartition de crédits alloués au Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière du budget de fonctionnement relatif à la loi de finance pour ;

Vu le Décret exécutif n° ... du, portant organisation et fonctionnement des établissements de santé public.

Vu l'arrêté interministériel n° ... du, portant répartition des recettes et des dépenses des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires de chaque wilaya pour l'année..... ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de l'établissement concerné

DECIDE

Article 1^{er} : Il est annulé un crédit de de dinars (en chiffre) énuméré dans le tableau annexé à la présente décision.

Article 2 : Il est ouvert un crédit de de dinars (en chiffre) énuméré dans le tableau annexé à la présente décision.

Article 3 : Le Directeur et le trésorier de l'établissement ainsi que le contrôleur financier sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur de l'Etablissement

Copie à:

- Monsieur le Contrôleur financier de l'établissement concerné pour prise en charge ;
- Monsieur le Contrôleur financier de la wilaya concernée pour information et suivi.

NB : Ce model de décision est valable pour les opérations de transfert inter-article au sein du même chapitre et également pour les transferts inter-chapitre au sein du même établissement

Tableau de ventilation des crédits

Titre	Chapitre	Article	Crédit Initial	En moins (-)	Nouveau crédit
Total					

Titre	Chapitre	Article	Crédit Initial	En plus (+)	Nouveau crédit
Total					

Le Directeur de l'Etablissement